

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/80

11 décembre 1996

(96-5239)

**CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996**

Original: anglais

ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Déclaration de M. H. de Haen
Sous-Directeur général
Département économique et social
(en qualité d'observateur)

C'est un grand plaisir pour moi, aujourd'hui, de m'adresser à vous au nom du Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf, à l'occasion de cette première Conférence ministérielle de l'OMC, qui fait suite à la réunion historique de Marrakech, tenue il y a deux ans.

Je voudrais vous parler des résultats du Sommet mondial de l'alimentation, qui s'est achevé le 17 novembre à Rome. Ont participé au Sommet des délégations venues de 186 pays, comprenant 82 Chefs d'Etat ou de gouvernement, 30 Vice-Présidents ou Vice-Premiers Ministres et 57 Ministres, lesquels ont adopté la Déclaration de Rome sur la Sécurité alimentaire mondiale ainsi qu'un Plan d'action. Le Sommet avait essentiellement pour but de sensibiliser les dirigeants politiques au problème de la faim dont souffrent actuellement plus de 800 millions d'êtres humains, nos semblables. Le Sommet a réaffirmé le droit fondamental pour chacun d'être à l'abri de la faim et s'est fixé comme objectif immédiat de réduire de moitié le nombre des sous-alimentés d'ici à l'an 2015. Pour y parvenir, le Sommet définit dans le Plan d'action les fondements d'une action concertée à tous les niveaux. Le Plan souligne que la grande majorité des personnes sous-alimentées ne peuvent pas produire, ou n'ont pas les moyens d'acheter, de quoi se nourrir, d'où l'importance que revêtent, pour la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté et les politiques visant à encourager le développement durable de l'agriculture, des pêches, de la sylviculture et des zones rurales.

Mais avant de vous présenter de manière détaillée les aspects du Plan d'action qui sont liés au commerce, je voudrais signaler que, conscient des multiples aspects de la sécurité alimentaire, le Sommet a pris des engagements qui englobent une gamme beaucoup plus large de mesures, comprenant entre autres la création d'un environnement politique, social et économique favorable, la prévention des catastrophes naturelles et causées par l'homme et les opérations de préparation à ces catastrophes, ainsi que la promotion d'une répartition et d'une utilisation optimales des investissements publics et privés destinés à l'alimentation et à l'agriculture. Sous cette rubrique, le troisième engagement souligne qu'il est essentiel, pour un approvisionnement alimentaire adéquat et sûr, d'appliquer des politiques et pratiques favorisant un développement participatif et durable dans le secteur de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches, de la sylviculture et de l'aménagement rural - tout en tenant compte des multiples fonctions que remplit l'agriculture. En fait, on reconnaît que le développement économique et social du secteur rural est une condition déterminante de la sécurité alimentaire pour tous.

Le Sommet était parfaitement informé de la réunion qui devait se tenir ici même à Singapour, cette semaine, et bien qu'il n'ait pas négocié sur des questions ayant trait au commerce proprement dit, il a estimé que le commerce, associé à des politiques intérieures appropriées dans le domaine économique et social, jouait un rôle décisif dans la sécurité alimentaire. D'ailleurs, l'un des sept engagements du Sommet était de faire en sorte que les politiques en matière de commerce des produits

alimentaires et des produits agricoles et les politiques commerciales en général visent à favoriser la sécurité alimentaire pour tous dans le cadre d'un système de commerce mondial équitable et obéissant aux mécanismes du marché.

Pour faire face aux défis du système de commerce international, et en utiliser les possibilités, les Membres de l'OMC se sont engagés, à Rome, à oeuvrer à l'application de l'Accord issu du Cycle d'Uruguay, ce qui améliorera les débouchés sur le marché pour les producteurs et transformateurs efficaces de produits alimentaires, agricoles, forestiers et de la pêche, en particulier pour ceux des pays en développement.

En outre, la Communauté internationale dans son ensemble s'est engagée à continuer à aider les pays à adapter leurs institutions et leurs normes aux prescriptions sanitaires et en matière d'innocuité des produits alimentaires et à promouvoir une assistance technique et financière destinée à améliorer la productivité et les infrastructures agricoles des pays en développement, en particulier celles des pays à faible revenu et à déficit vivrier, afin d'optimiser les possibilités offertes par le système de commerce international. La FAO continuera à jouer un rôle grâce à ses programmes techniques d'aide dans le domaine sanitaire et phytosanitaire, dans le domaine des politiques agricoles nationales, et à travers divers programmes destinés à accroître la production alimentaire, notamment le Programme spécial: production alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier.

En ce qui concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires, la FAO a apporté son appui total aux objectifs énoncés dans les Accords du Cycle d'Uruguay qui visent à éliminer les obstacles techniques arbitraires et injustifiés au commerce des produits alimentaires et agricoles, qu'il s'agisse de mesures sanitaires et phytosanitaires ou d'autres obstacles techniques. C'est d'ailleurs le même objectif qui était visé avec la création en 1962 du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires. Les gouvernements ont le devoir de prendre, concernant des produits alimentaires, les mesures qui sont nécessaires pour la santé publique, la facilitation du commerce, la lutte contre les pratiques trompeuses et la protection du consommateur en général. Il faut se féliciter que les nouveaux Accords du Cycle d'Uruguay mettent en outre l'accent sur les droits qu'ont les pays d'appliquer de telles mesures.

Le commerce international des produits alimentaires et agricoles se chiffre à plus de 300 milliards de dollars des Etats-Unis par an. Des millions et des millions de dollars sont gaspillés chaque année parce que des aliments non conformes à des réglementations légitimes sur l'innocuité des produits alimentaires et la protection du consommateur sont refusés ou retenus au point d'importation. Les programmes de contrôle alimentaire de la FAO visent à faire en sorte que les ressources vivrières intérieures et les produits alimentaires accédant aux circuits du commerce international répondent au critère minimum essentiel de qualité et d'innocuité spécifié dans les normes du Codex.

La FAO a renforcé son programme de consultations d'experts scientifiques chargés de l'analyse des risques essentiels qui sert de base aux normes, directives et autres recommandations du Codex. La FAO a renforcé le programme général du Codex et a fourni un soutien additionnel aux pays en développement en les aidant à organiser des comités et des points de contact nationaux du Codex. La FAO a également renforcé son programme d'assistance technique afin d'aider les pays à remplir les obligations et à exercer les droits qui découlent des Accords. Elle poursuivra ses activités sans relâcher son effort considérable.

La FAO a créé le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux, qui est chargé de l'harmonisation des mesures phytosanitaires et de l'échange d'informations. Depuis sa mise en place, quelques normes ont été approuvées, et notamment des directives pour l'évaluation des risques liés aux parasites et l'institution de zones exemptes de parasites. Plusieurs autres normes sont en cours d'élaboration. Actuellement, la Convention internationale pour la protection des végétaux

est elle-même en cours de révision afin d'être conforme aux pratiques modernes de protection des végétaux et de prendre en compte les préoccupations liées aux normes sanitaires et phytosanitaires. On espère que la Convention révisée sera adoptée par la Conférence de la FAO en novembre 1997. L'Organisation se tient prête à aider les pays en développement à se conformer aux futures prescriptions de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires dans ce domaine important.

En tant qu'organisation normative, la FAO ne peut qu'être encouragée par le degré de coopération qui existe entre le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires et le Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC, la Commission du Codex Alimentarius et la Convention internationale pour la protection des végétaux. Comme la délégation du Royaume-Uni en a émis l'idée au cours de la présente Conférence ministérielle, la FAO s'engage pleinement à poursuivre et à renforcer cette coopération.

Le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation aborde également les aspects qui touchent au commerce dans la durabilité, laquelle deviendra l'un des principaux piliers de la sécurité alimentaire dans les années à venir. Lors du Sommet, la communauté internationale est convenue de faire en sorte que les politiques commerciales et les politiques de l'environnement agissent de manière solidaire pour soutenir la sécurité alimentaire, s'en remettant à l'OMC pour ce qui est des liens entre les dispositions de ses Accords et les mesures commerciales prises à des fins de protection de l'environnement. Il ne faut ménager aucun effort pour que les mesures de protection de l'environnement n'aient pas de répercussions négatives sur l'accès aux marchés des exportations alimentaires et agricoles des pays en développement. Dans son Plan d'action, le Sommet a souligné la nécessité d'organiser de manière durable le commerce international des produits du poisson et de la pêche.

La FAO continuera à fournir une assistance technique à ceux de ses pays membres qui le demandent pour s'acquitter de leurs obligations au titre du Cycle d'Uruguay, et en particulier de l'Accord sur les ADPIC. Pour élaborer leurs politiques et programmes nationaux, les pays voudront peut-être prendre en compte et utiliser les accords et codes de conduite internationaux que les membres de la FAO ont négociés et adoptés, notamment ceux qui concernent la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Les négociations sur l'accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le partage des avantages et la réalisation des droits des agriculteurs se déroulent actuellement dans le cadre de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO en vue d'une révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques pour l'harmoniser avec la Convention sur la diversité biologique. Ces négociations ont un lien particulier avec l'Accord sur les ADPIC, et notamment l'article 27:3 b) et les questions liées au commerce et à l'environnement.

Le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation contient une recommandation très importante, à savoir que la Décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays en développement les moins avancés et les pays importateurs nets de produits alimentaires doit être intégralement mise en application. La FAO a participé activement aux travaux menés dans le cadre du Comité de l'agriculture pour donner suite à la décision. Il s'agissait en particulier de faire une analyse de la définition des pays importateurs de produits alimentaires et de fournir des données à ce sujet au Secrétariat et aux pays Membres. Nous sommes prêts à continuer à travailler selon les mêmes modalités pratiques à l'avenir.

En ce qui concerne les formes d'assistance appropriées, cela dépend à l'évidence de la situation particulière du pays bénéficiaire et, à ce propos, le Plan d'action demande aux gouvernements et à la communauté internationale d'étudier, selon le cas, les options qui sont compatibles avec les Accords de l'OMC et de prendre toute mesure appropriée pour que les pays en développement importateurs,

et en particulier des pays à faible revenu et à déficit vivrier, aient la capacité de s'approvisionner suffisamment en denrées alimentaires de base auprès de sources extérieures en achetant à des conditions raisonnables.

Le Plan d'action accorde également une place éminente à l'autre composante de l'assistance demandée par la décision. Il invite la communauté internationale, en coopération avec les gouvernements et la société civile, à promouvoir l'assistance technique et financière pour améliorer la productivité et les infrastructures agricoles dans les pays en développement, et spécialement dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier, afin qu'ils puissent tirer un parti optimal des possibilités offertes par le système de commerce international. Ce type d'assistance permet aux pays affectés de pouvoir faire face de manière durable au problème de leur sécurité alimentaire et contribue ainsi à leur autonomie.

Outre les préoccupations des pays importateurs de produits alimentaires, le Plan d'action insiste beaucoup sur le fait que les pays exportateurs de produits alimentaires doivent servir de sources d'approvisionnement fiables pour leurs partenaires commerciaux et prendre dûment en considération la sécurité alimentaire des pays importateurs, en particulier celle des pays à faible revenu et à déficit vivrier. Il est demandé aux pays exportateurs de réduire leurs subventions à l'exportation de produits alimentaires et de s'abstenir de recourir aux restrictions à l'exportation, conformément aux engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay, et d'administrer toutes les politiques et tous les programmes commerciaux relatifs à l'exportation d'une manière responsable, en évitant de désorganiser le commerce mondial des produits alimentaires.

Le Sommet mentionne également la poursuite du processus de réforme dans l'agriculture conformément à l'Accord du Cycle d'Uruguay, et en particulier à son article 20. Dans ce contexte, les gouvernements s'engagent à faire en sorte que les pays en développement soient bien informés et soient des partenaires égaux dans ce processus en élaborant des solutions efficaces qui améliorent l'accès de ces pays aux marchés et qui leur permettent d'atteindre une sécurité alimentaire durable. La FAO, pour sa part, est prête à aider les pays en développement dans cette entreprise.

La FAO a noué d'étroites relations de travail avec l'OMC au cours des deux dernières années. Chaque organisation assiste aux réunions de l'autre, chacune a fourni une assistance technique pour aider les pays membres à appliquer les divers accords, activité que nous pensons renforcer, et pendant toute cette période, la FAO a entretenu d'étroites relations de travail avec le Secrétariat de l'OMC. Elle espère maintenir à l'avenir ces relations tout à la fois étroites et utiles.